



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2021-236

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique / Communication

R02-2021-09-01-00010 - Arrêté portant délégation de signature du responsable du Service des Impôts des Entreprises de Fort-De-France-Schoelcher (3 pages)

Page 3

Direction Régionale des Finances Publiques de la
Martinique

R02-2021-09-01-00010

Arrêté portant délégation de signature du
responsable du Service des Impôts des
Entreprises de Fort-De-France-Schoelcher

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Fort-de-France/Schoelcher,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}- Délégation de signature est donnée à Mmes Joselaine JEANNE-ROSE / Béatrice MAURAY, inspectrices, et à Jérôme BEAUREGARD, inspecteur, à l'effet de signer :

- 1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
JEANNE-ROSE Joselaine / MAURAY Béatrice	Inspecteur	15 000 €	15 000 €	12 mois	50 000 €
BEAUREGARD Jérôme	Inspecteur	15 000 €	15 000 €	12 mois	50 000 €
GOULEAU Colette	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
HELMANY Béatrix	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
MARIMOUTOU Alice	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
BECHET Annie	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
PLAVONIL Jean-Michel	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
SOREL Dulla	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
TIAN-SIO-PO	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
MONTHIEUX Sophie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
DORWLING-CARTER David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
EMMANUEL-EMILE Maryline	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
DELIVRY Georges Vincent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
JANVION Mirtha	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	9 mois	15 000 €
NORCA Thérèse	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
PALMONT Pascale	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
MONGIS Stéphane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
ADEE Maryvonne	Agent	2 000 €	2 000 €	6 mois	10 000 €
LEDOUX Christian	Agent	2 000 €	2 000 €	6 mois	10 000 €
LIENEFA-BEAUDRY Natacha	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	9 mois	15 000 €
PLAVONIL Nicole	Agent	2 000 €	2 000 €	6 mois	10 000 €
SINAMA Christiane	Agent	2 000 €	2 000 €	6 mois	10 000 €
ALLAMELLON Marie-Paule	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €

SAINTE-ROSE Philippe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 €
PSYCHE Jessica	Agent	2 000 €	2 000 €	6 mois	10 000 €

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Martinique.

A Fort-de-France, le mercredi 1er Septembre 2021

Le chef de service comptable, responsable du service des impôts des entreprises,



Alain CANCEL